

**Annexe 106 : Rapport sur la situation du patrimoine rédigé à la demande du Président
Théodore Sindikubwabo par Innocent Habamenshi, ministre du Patrimoine
et de l'Équipement du Gouvernement en exil le 10 octobre 1995**

REPUBLIQUE RWANDAISE
GOUVERNEMENT EN EXIL
MINISTERE DU PATRIMOINE
ET DE L'EQUIPEMENT
BUKAVU

18/7/97
Bukavu, le 10 octobre 1995

Confidentiel

K0057425

Son Excellence Monsieur
le Président de la République
Rwandaise en Exil
BUKAVU

Réf: HA I/07/006/95

Objet: Rapport sur la
situation du
Patrimoine

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire par-
venir à votre Excellence un rapport sur la situation du Patrimoine
Rwandais en exil.

Veillez agréer, Excellence
Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération.

HABAMENSHI Innocent
Ministre

Copie pour information à:
✓ Monsieur le Premier Ministre
du Gouvernement en exil
Monsieur le Gouverneur de la BNR.

K0057426

SITUATION ACTUELLE DU PATRIMOINE
DU GOUVERNEMENT RWANDAIS EN EXIL.

Confidentiel

I. Introduction.

La tragédie qui s'est abattue sur le Rwanda a frappé de plein fouet tout le peuple sans distinction aucune. Tous les secteurs de l'activité économique en ont tellement souffert que l'on a presque perdu le contrôle de la machine économique.

Au fur et à mesure que la guerre se compliquait avec la fuite de la population provoquée par l'avancée du Front Patriotique Rwandais, les fuyitifs portaient avec tout ce qu'ils avaient à leur portée. C'est ainsi qu'on a vu les gens évacuer les biens propres, ceux d'autrui et même les biens de l'Etat, c'est-à-dire ceux d'intérêt collectif que nous avons convenu d'appeler le Patrimoine National.

Ce patrimoine National comprend :

- Le trésor national géré par la Banque nationale du Rwanda,
- Le matériel roulant affecté à tous les départements ministériels, les sociétés étatiques et para-étatiques ainsi que les Projets et les administrations des collectivités locales.
- Les aéronefs, le matériel militaire et ces accessoires,
- Le café, le thé et les minerais,
- Les vaches, le matériel de bureau (machines à écrire, ordinateurs et accessoires, photocopieuses, télécopieurs (fax) etc.).
- Les radio-phonie, les motorolas, etc.

La gestion de tous ces biens était décentralisée avant la traversée de la frontière vers les pays limitrophes (Zaïre, Burundi et Tanzanie). Les investigations menées montrent que le gros de ce patrimoine aurait été évacué sur le Zaïre passant par la Corniche, la Rusizi (Bukavu et Kamanyola).

D'aucuns n'ignorent pas les difficultés que le peuple rwandais, bien qu'en détresse, a rencontré dès la traversée de la frontière. Bousculades, rançonnements et spoliations de tous genres, surtout par les éléments de l'armée zaïroise. Néanmoins certains biens ont été l'avis par les zaïrois soit ont été vendus par ceux qui les détenaient sous prétexte qu'à ce moment là les gestionnaires publics étaient affaiblis, bref la chose publique était sans responsables. Les responsables de la chose publique étaient là et assistaient impuissamment à la disparition de ses biens.

Cette situation a perduré de juillet à octobre 1994 si bien qu'à la restructuration du gouvernement il ne restait que très peu de ses biens.

Le Ministère du Patrimoine et de l'Equipeement créé le 01 Novembre 1994 a démarré ses activités dans un contexte pour le moins flou.

Il convient de souligner que même si ce ministère regroupe tous les anciens ministères à caractère économique, il n'a hérité que d'une situation plutôt médiocre, il a fallu commencer à zéro.

Les ex-Ministres n'ont pas fait de remise et reprise des dossiers au nouveau responsable qui venait d'être nommé. C'est donc dire que

tous les dossiers créés et gérés depuis le 09 avril 1994 jusqu'au 31 Octobre 1994 se trouvent entre les mains des ex-ministres.
On ne peut être que responsable de ce que l'on a reçu et géré.

II. HISTORIQUE DES DOSSIERS PENDANTS.

D'aucuns s'accordent à dire que notre société rwandaise en exil s'est disloquée après la traversée des frontières avec les pays limitrophes.

La situation s'est surtout aggravée sur le plan de l'avoir au moment où les uns ne ménageaient aucun effort pour évacuer le patrimoine d'intérêt collectif pour le mettre à l'abri des prédateurs de tous bords, les autres ne faisaient que chercher les acquéreurs de ce patrimoine à vils prix.

Curieusement, la plupart croyaient que c'était fini avec le Rwanda, qu'il ne restait qu'à aller ailleurs où ils vivraient en sécurité. Hélas, les braves gens ont continué à essayer de lancer quelques jalons d'organisation dans le but de montrer bel et bien que le Rwandais peut un jour recouvrer son pays.

On est entré au Zaïre avec beaucoup de biens, mais voilà qu'il ne reste rien après une année. Au moment où je fais cet écrit, la majorité de nos compatriotes ont été réduit à la mendicité alors qu'ils pouvaient être relativement confortables s'ils avaient géré rationnellement les biens qu'ils ont amené. Faudrait-il dire qu'ils ont gaspillé ? Le futur dépend du présent, il aurait fallu gérer de façon parcimonieuse. Dépenser moins aujourd'hui pour vivre mieux demain.

Sans risque d'exagérer, les trois quarts de notre population ont fui vers le Zaïre. C'est donc dire que le Patrimoine aurait été évacué dans les mêmes proportions.

Chose étonnante, c'est que quand nous sommes arrivés au Zaïre nos compatriotes ont changé de mentalité, la malhonnêteté a supplanté d'autres vertus louables des Rwandais. On remarque que la société rwandaise en exil a plongé dans le chaos, les structures organisationnelles réputées solides jadis ont été écroulées. Il n'y a eu ni administrateurs ni administrés. De ce désordre en est résulté la subtilisation des biens collectifs, surtout marchands à savoir les véhicules.

Même, les Responsables auraient-ils eu peur d'exercer leur responsabilité ? Dans la négative, comment peuvent-ils expliquer la disparition des véhicules dont ils avaient la gestion-véhicules des ministères, des Préfectures, des Sous-préfectures, des communes, des sociétés de l'Etat, des sociétés mixtes, des projets de développement, des Régies et des offices nationaux ?

D'aucuns diront qu'ils ont été ravis, mais la réalité montre qu'ils n'ont pas été tous ravis parce qu'il y a en a qui existent encore, immatriculés au nom de leurs détenteurs, soit loués par les organismes humanitaires, soit par des commerçants Zaïrois. La récupération de ces véhicules tout comme celle d'autres biens n'est pas aisée.

Nonobstant la conjoncture difficile, les actions de récupérations de ces biens sont en cours parce qu'elles ont une signification politique.

Il importe de souligner et rappeler que tous les Départements ministériels disposaient d'un charroi non négligeable quand on était encore au Rwanda, mais c'est avec étonnement que l'on constate amèrement que ces véhicules ont disparu.

C'est donc dire que chacun des responsables suivants a fui avec au moins un véhicule : Les Ministres, les Directeurs de Cabinet, les Directeurs Généraux, les Conseillers des Ministres, les directeurs des sociétés étatiques, les Directeurs des sociétés mixtes, les Directeurs des régions, les Directeurs des offices nationaux, les Directeurs des projets oeuvrant aux ministères, les Directeurs des projets de développement, les responsables des unités opérationnelles de développement agricoles, les Préfets, les sous-préfets de sous-préfectures, les Bourgmestres, les responsables régionaux des services ministériels, (encadreurs de la jeunesse et du mouvement associatif, inspecteurs du travail, inspecteurs du commerce, chefs des centres régionaux d'information, coordinateurs des services agricoles, chefs d'agences de la caisse sociale, etc).

La gros des véhicules de l'Etat et des sociétés d'Etat, des sociétés mixtes voire même des projets de développement a été évacué par les militaires. C'est-à-dire que la responsabilité de ces véhicules ainsi que de ceux affectés à l'armée relève du Commandement des Forces Armées Rwandaises.

Comme tous ces véhicules ont été achetés par le Gouvernement et que le Patrimoine de l'Etat est unique, l'armée devrait rendre compte de la gestion de ces biens au Gouvernement.

2.1. LE DEPARTEMENT DES FINANCES

Dans les temps normaux les finances publiques sont ordonnancées par l'ordonnateur trésorier du Rwanda (O.T.R.), selon les règles de la comptabilité publique.

Le caissier de l'Etat (La Banque Nationale du Rwanda), ne pouvant en aucun cas décaisser les fonds sans ordre de l'ordonnateur trésorier. Or on constate que depuis le 6 avril 1994, cette procédure n'a jamais été respectée à la lettre. On a vu des ministres s'adresser directement à la Banque Nationale du Rwanda sans passer par le Ministère des Finances. Le chef de file dans le non-respect des procédures a été le Ministère de la Défense Nationale parce qu'à ce moment-là les autres activités étaient paralysées, si bien qu'il restait l'approvisionnement en munitions et vivres pour l'armée.

Il est à signaler que jusqu'au 31/10/1994, les véhicules de l'Etat étaient gérés par le Ministère des Transports et Communications et la grande partie de flotte motorisée du Pays se trouvait dans les Ministères des Travaux Publics et de l'Energie, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et au Ministère de la Défense Nationale (Armée).

A la veille de la restructuration du Gouvernement Rwandais en exil, la responsabilité de ces biens incombait aux titulaires de ces départements. Il en est de même des autres matériels (machines à écrire, ordinateurs et accessoires, photocopieuses, et même les cachets de ces ministères). Cette assertion est aussi valable pour les autres ministères.

Au demeurant il ne faudrait pas se faire d'illusion que les différents responsables ne devront pas rendre compte un jour de ce qu'ils ont fait de ce patrimoine ou alors de comment ils l'ont sauvé devant l'histoire.

Révenant sur ce problème de responsabilité, il est important de rappeler que quiconque gère une entité administrative lui confiée par le gouvernement pour le compte de la population devra expliquer comment il a assumé ses responsabilités dans l'intérêt supérieur de la population en détresse. Au lieu de rassembler le patrimoine en un endroit, la plupart de nos responsables se sont intéressés d'aller mettre leur famille à l'abri dans les pays étrangers, abandonnant ce patrimoine aux prédateurs et la population à elle-même.

Au lendemain de la restructuration du Gouvernement en exil, la gestion du patrimoine a été confiée au Ministère du Patrimoine et de l'Équipement qui a remplacé les ministères suivants :

Ministère des FINANCES,
Ministère des Transports et Communications,
Ministère du Commerce, Mines et Industries,
Ministère de l'Agriculture et de l'élevage,
Ministère de l'Environnement et du Tourisme.

Relations avec la Banque Nationale du Rwanda.

L'on se rappellera que la Banque Nationale du Rwanda est sous la tutelle du Ministère des FINANCES. Comme ce ministère a été intégré dans les attributions du Ministère du Patrimoine et de l'Équipement, il va sans dire que la même tutelle lui revient d'office.

Les relations entre ces deux institutions se concrétisent par les contacts qui se font entre le Gouverneur de la B.N.R. et le Ministre du Patrimoine et de l'Équipement. Ces contacts ont porté et portent encore sur la mobilisation des fonds par la B.N.R., au profit du Gouvernement en exil.

Avant de dire un mot sur ce sujet délicat, il s'avère nécessaire de relever que le trésor évacué par la BNR est déposé à la Banque du Zaïre.

Je tiens à rappeler qu'il existe un reçu matérialisant le dépôt de ce trésor à la Banque du Zaïre, Agence de Goma, et plus précisément dans les locaux de la Banque B Commerciale zaïroise (B.C.Z-Goma). Ce trésor a été déposé dans la Banque du Zaïre par les responsables compétents de la Banque Nationale du Rwanda, à savoir le Gouverneur et le Contrôleur Général. Nul n'ignore les circonstances dans lesquelles ce trésor a été déposé dans cette institution en date du 14 juillet 1994, suite à l'exode massif des Rwandais vers le Zaïre.

Par la suite, les zaïrois, curieux de savoir et surtout de vérifier si nous avions traversé la frontière avec des lingots d'or, certaines autres matières précieuses et des devises en monnaie forte ont ordonné la saisie de nos colis déposés à la Banque du Zaïre par l'ordonnance n° 1380 /2435/PR/BH/94 DU 28 juillet 1994. Je signale que toutes les démarches qui ont suivi jusqu'au mois de décembre 1994, pour en savoir davantage sont restées sans succès. Même après la démonétisation des billets de banque de la monnaie rwandaise de 5 000 frw, 1 000 frw, et de 500 frw, les dépositaires de ce trésor nous y ont toujours refusé l'accès.

Quand bien même nous n'aurions pas les possibilités de vérifier si notre trésor reste à l'état où nous l'avons confié à la Banque du Zaïre, nous avons le devoir, voire l'obligation de veiller à ce qu'ils ne traversent pas la frontière à notre insu.

Il sied bon de souligner encore que les banques commerciales rwandaises (Banque Commerciale du Rwanda et la Banque de Kigali), ont aussi évacué leurs fonds au Zaïre. Pour connaître de leur trésor, il faudrait mieux se référer aux responsables de ces Banques. Il en est de même des Banques populaires.

Depuis le 1er novembre 1994 date de création du Ministère du Patrimoine et de l'Équipement, le ministre du Patrimoine et de l'Équipement n'a fait que deux appels de fonds auprès du Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda, le premier appel remonte au 8 décembre 1994 : les fonds décaissés s'élèvent à USD 50 000, et le second appel de fonds est celui honoré le 20 mars 1995, avec un montant de USD 85 000, dont usd 83 610 déjà utilisés,

le solde restant en compte ouvert à la Banque Commerciale du KENYA (K.C.B.-KENYA COMMERCIAL BANK).

2.2 LE DEPARTEMENT DE LA DEFENSE.

Je mets ce département en exergue à cause de sa spécificité organisationnelle et de par le rôle qu'il a joué pendant la guerre.

En effet, il ne faudrait pas perdre de vue que depuis le déclenchement des hostilités, le 1er octobre 1990, ce département a réquisitionné les véhicules des ministères, des sociétés de l'Etat, des sociétés mixtes, des projets de développement, des offices et des régies, et même des particuliers. C'est donc dire que la grande partie du Patrimoine National reste dans les mains des militaires et par conséquent du Ministère de la Défense.

Le Patrimoine évacué par le Ministère de la Défense comprendrait en outre le matériel de guerre (les armes et munitions), le matériel de communication (radio-phonie), et le matériel roulant, le matériel de bureau (photocopieuses, papier, machines à écrire, ordinateurs et accessoires), l'imprimerie complète etc..., dont l'inventaire n'est connu que des militaires seulement.

Bref aperçu sur le dossier d'approvisionnement en armes et munitions.

Ce dossier d'approvisionnement en armes et munitions a fait couler beaucoup de salive et surtout peu d'encre car semble-t-il nos compatriotes parlent *plus* qu'ils n'écrivent. C'est pour cela que je vais donner quelques considérations sur ce sujet combien délicat.

L'approvisionnement en armes et munitions remonte aux années de la création de notre armée mais jusqu'au 1er octobre 1990 il se faisait sans attirer trop l'attention ou plutôt les tentatives de malversations dans le chef des gestionnaires de ce dossier. Il est regrettable de constater qu'au plus fort de la guerre, à partir d'avril 1994, ces mêmes responsables chargés de ce dossier n'aient pas voulu travailler avec abnégation en plaçant l'amour de la patrie au-dessus des intérêts privés et partisans.

On a vu le Ministère de la Défense abandonné de ses hauts responsables au moment où la guerre atteignait le point culminant.

Le Ministre de la Défense et son Directeur de Cabinet ont abandonné le Ministère sous prétexte qu'ils allaient prospecter les nouveaux marchés d'armes. Le Ministère est resté sans titulaire, les techniciens de l'Etat-Major des FAR se trouvant dans l'obligation de jouer les deux rôles à savoir celui de coordonner les activités sur terrain et celui politique c'est-à-dire informer les politiciens sur l'évolution de la guerre alors que cette fonction revenait plutôt au Ministre de la Défense ou en cas d'absence ou empêchement à son Directeur de Cabinet.

Même le cadre qui était chargé de ce brûlant dossier est parti à la recherche des munitions au plus fort de la guerre et il n'est pas revenu (le Directeur Financier de ce Ministère).

Des attitudes non patriotiques trouvent leur origine dans le fait que le trafic d'armes procurerait beaucoup de gains monétaires. L'appât du gain a donc primé sur l'amour de la patrie.

La grande confusion et le doute planent sur le dossier de l'approvisionnement en armes et munitions dans la mesure où toutes les personnes qui ont eu à intervenir dans cette affaire n'ont déposé aucun rapport fiable à l'autorité compétente.

Ainsi, il y a lieu de relever dans le rapport établi par le Ministre de la Défense, Mr BIZIMANA Augustin en date du 13 Septembre 1994, les contrevérités suivantes :

- 1° Toutes les autorités citées sous la rubrique copie pour information n'ont pas reçu ces copies. Ce qui veut dire qu'il y a anguille sous roche.
- 2° Toutes les démarches menées par ces responsables l'ont toujours été à l'insu de Ministre des Finances et même du Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda alors que c'est celui-ci qui devait exécuter les paiements.
- 3° Il s'est improvisé connaisseur du dossier alors qu'il était nouveau en la matière; grave encore, aucun des dossiers qu'il a initié n'a abouti dans les délais requis.
- 4° Sa lettre ne renseignerait pas tous les montants transférés par les services de la Banque Nationale du Rwanda aux comptes indiqués par ce ministre.
- 5° Rares sont les documents appuyant ces dossiers qu'il aurait remis au premier responsable de la Banque Nationale du Rwanda.
- 6° Cette lettre du Ministre de la Défense n'est pas fiable dans la mesure où elle n'est accompagnée d'aucune pièce justificative.
- 7° Le contrat d'assistance technique par MARTIN ET CIE releverait d'une certaine manipulation car cette assistance technique n'a jamais eu lieu alors qu'il fait état d'un paiement d'un montant de USD 240 000, 00. Y aurait-il un document matérialisant ce contrat ? Dans l'affirmative, ce ne serait que le Premier Ministre et le Ministre de la Défense qui auraient ce document.

Contrairement aux affirmations du Ministre de la Défense Bizimana Augustin contenues dans la lettre précitée où il dit qu'il y a eu collaboration dans la gestion du "Dossier Achat des Munitions", avec la Banque Nationale du Rwanda, et le Ministère des Finances, il y a lieu de dire à ce sujet que c'est plutôt faux.

En effet, ces départements ont été toujours mis devant le fait accompli (surtout la B.N.R.), ou carrément tenus à l'écart (services du Minifin). Où est la collaboration ?

Avant la reprise des hostilités d'avril-juillet 1994, les services de la B.N.R. émettaient des avis sur les contrats d'achat des munitions et le travail se faisait sans heurt, mais après, le 6/4/1994 le Ministère de la Défense n'aurait pas montré les contrats aux services de la B.N.R., il ne demandait que de transférer le paiement aux comptes indiqués et connus par lui.

La preuve est que jusqu'aujourd'hui certains fournisseurs nous réclament encore des remboursements, l'exemple le plus frappant est celui de la société MIL-TEC Corporation (Merstone Invest Ltd), qui demande au Gouvernement en exil de lui régler un montant d'environ 1 800 000, 00 USD. (Ses documents de réclamations nous parviennent régulièrement, il y a aussi des contrats faits).

- 8° Le dossier Lemonier n'est pas clair. En effet, aucun responsable du MINADEF (M. Bizimana et KAYUMBA) n'est parvenu à fournir des éclaircissements sur ce dossier qui a défrayé la chronique.
- 9° L'approvisionnement à partir de la République Sud-Africaine n'est pas non plus clair car les responsables en charge de ce dossier n'ont produit aucun document à l'intention du Ministère des Finances. Pour en savoir davantage il est conseillé d'approcher le député Nzirorera Joseph.

R

- 10° Le contrat qui aurait été signé par un ancien capitaine de la Gendarmerie Française nommé Barril pour un service spécial n'a jamais été exécuté. Malheureusement le Ministre de la Défense M. Bizimana dit qu'il lui aurait versé une avance de USD 1 200, 000.00 alors que la BNR a transféré USD 1 500, 000.00 à la B.N.P. sur un compte indiqué par lui. Où serait alors la différence ? Diverses sources disent que tout ce montant aurait été subtilisé par l'ex-attaché militaire à Paris répondant au nom de Ntahobari, Colonel.
- 11° Il est vraiment étonnant d'apprendre que les Ambassades à Paris, au Caire, à Nairobi, et à Kinshasa aient à gérer des fonds publics sans fournir des rapports de gestion. Les responsables qui ont ouvert ces comptes n'avaient-ils pas indiqué les modalités de gestion de ces comptes ? Le Ministère des Finances était-il au courant ? La B.N.R. était-elle au courant ? Si oui, qu'a-t-on fait avant que ces ambassades ne tombent aux mains du F.P.R. ?

Que l'on garde à l'esprit que ce dossier d'approvisionnement en armes et munitions a été piloté et géré en ordre dispersé, aurait-il été le secret du Ministère de la Défense pour camoufler certaines erreurs ?

2.3. Les activités du Ministère du Patrimoine et de l'Équipement à partir du 1er Novembre 1994.

N'ayant pas effectivement de finances, le Gouvernement rwandais en exil n'a pas voulu avoir à son organigramme un ministère des finances et a adopté une approche plutôt réaliste en créant un département du Patrimoine et de l'Équipement.

Ce département a comme mission principale de rechercher et de récupérer le Patrimoine et l'équipement de la communauté rwandaise en exil afin de l'utiliser rationnellement dans l'intérêt de toute la population.

Au démarrage de ses activités le Ministère du Patrimoine et de l'Équipement n'a hérité d'aucun dossier des ministères qui le composent, encore moins du Ministère des Finances. C'est dire qu'il a fallu tâtonner pour lancer les activités de ce Ministère. Le seul patrimoine public visible n'est fait que d'autobus de l'ONATRACOM, les autres éléments du Patrimoine de l'État sont soit subtilisés par les éléments zaïrois, par les rwandais eux-mêmes, soit vendus par des rwandais, soit immatriculés au Zaïre au nom des détenteurs, soit rapatriés au Rwanda. Le trésor national, lui ayant été frappé de saisie par le Parquet de Gombe.

Il est à signaler que contrairement aux prétentions de certains de nos compatriotes, le Trésor bloqué à la Banque du Zaïre ne contient que de la monnaie rwandaise et des chèques de voyage frappés d'opposition à partir de Bruxelles sous prétexte que les Banques rwandaises auraient été dévaluées pendant la guerre -(Avril-Mai 1994).

Si le trésor évacué du Pays n'avait pas été bloqué par les autorités Zaïroises, le Gouvernement en exil n'aurait pas rencontré les difficultés actuelles. Faudrait-il rappeler que les difficultés de fonctionnement sont dues au manque de moyens financiers et matériels.

Nonobstant les biens évacués du Pays qui représentaient une grande valeur aux yeux des observateurs, la communauté rwandaise en exil souffre de beaucoup de maux, conséquence de la mauvaise gestion de ces biens.

Parmi les biens évacués du Pays figurent :

Les vaches, le thé, le café marchand et parcs, les véhicules, les fonds gérés par les comptables publics, les tracteurs, les pièces de rechange, le matériel de bureau, le matériel informatique (ordinateurs et accessoires), le matériel militaire, le matériel de communication (radiophonie), les cachets...

JK

2.4 Relations avec les autres Ministères.

Au lendemain de la restructuration de l'actuel Gouvernement, plusieurs ministères ayant été fusionnés, il aurait fallu que chaque ministère initie le processus de récupération des biens qui étaient à la disposition des ministères rentrant dans ses attributions.

Je citerai à titre d'exemple les passeports qui sont gérés par le Ministère de l'Intérieur Immigration. Le responsable du service a vendu les passeports au grand jour et aux prix exorbitant, réalisant ainsi des recettes énormes, au détriment de la communauté. Qui devait lui réclamer ces passeports ?

Chaque responsable qui a fui du Rwanda (ministres, directeurs de cabinet, Directeur général etc.) avait au moins un véhicule à sa disposition, où sont ces véhicules ?

Quand on pose le problème de savoir pourquoi tel ou tel autre n'a pas initié le processus de récupération des biens qui revenaient aux ministères aujourd'hui sous sa responsabilité, la réponse est que tous les biens rentrent dans le domaine du contentieux, et que le Ministère du Patrimoine et de l'Équipement devrait s'en occuper.

Les relations avec la Banque Nationale du Rwanda ont été plutôt bonnes jusqu'à présent, sauf que pour les non avisés ces relations seraient vues sous un angle négatif. Pour comprendre l'attitude du Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda, il faut prendre un recul qui va jusqu'au mois d'avril 1994 et essayer de comprendre la gestion des finances publiques surtout dans le fameux dossier d'approvisionnement en armes et munitions, dossier qui semble avoir été géré exclusivement par le Ministre de la Défense Nationale, Monsieur Bizimana Augustin sous l'œil indifférent ou impuissant du Gouvernement auquel il devait rendre compte. Selon le principe de continuité de l'action du Gouvernement il n'y a pas moyen de ne pas savoir comment la gestion a été faite du 9 avril au 30 Novembre 1994.

Comme la guerre continue, le Département de la Défense tire les ficelles de la bourse. En effet, de toutes les dépenses effectuées jusqu'à date, ce Département se taille la part du lion s'élevant à environ 70 % (commandes des munitions, fourniture des vivres, etc).

Il n'est pas superflu de rappeler que même aujourd'hui, le gros du Patrimoine de la communauté rwandaise en exil est géré par lui. Depuis que nous sommes en exil, personne ne connaît l'inventaire du patrimoine qui est à la disposition des militaires à BURENGO et à BULONGE.

Seul le responsable du bureau 4 (G4) le sait.

On ne saurait dire même s'il existe des mécanismes de contrôle de gestion de ce patrimoine connu des responsables des FAR. C'est donc dire que l'Etat-Major des FAR a une grande responsabilité dans la gestion du patrimoine qui lui est affecté.

Tout en soulignant que c'est le Gouvernement qui a acheté le patrimoine et l'a doté à ses différents départements, il est anormal que l'on aliène ce patrimoine sans le tenir informé. Ce comportement se comprendrait si l'on admet que l'autoirité a été diluée depuis les années 1990 auquel cas il faudrait s'efforcer à rétablir le poids de l'autorité à tous les niveaux.

Pour bien gérer le patrimoine qui reste, il a été nécessaire de créer des commissions Patrimoines au Nord et au Sud-Kivu.

2.5. COMMISSIONS PATRIMOINES.

Etant donné les moments difficiles de l'histoire de notre peuple, la débâcle qui a frappé de plein fouet la population et les institutions de notre pays, il a été nécessaire de créer des commissions Sociale et Patrimoine pour essayer d'organiser l'habitat dans les camps et récupérer le patrimoine qui était l'objet de ravissement par les prédateurs de tous bords.

C'est ainsi que la Commission Patrimoine créée au Nord-Kivu le 16 juillet 1994, a reçu mandat officiel du Gouvernement le 20 octobre 1994 pour poursuivre ses activités au profit de la population.

Cette Commission a focalisé ses efforts sur la récupération des autobus de l'ONATRACOM en vue de les parquer en un seul endroit pour une gestion et une exploitation rationnelle. La récupération des autres véhicules tant officiels que privés n'ayant pas encore démarré. Nonobstant les obstacles qui se profilent à l'horizon, l'opération de récupération de ces biens est sensible. Toutefois il y a lieu de se féliciter de ce que la Commission du Patrimoine est parvenue à lancer le service de l'ONATRACOM en exil, même si la grande partie des autobus mis sur la route a été ravie par les éléments militaires zaïrois, principalement la garde civile. Au moment où nous rédigeons cette note ces autobus restent encore entre les mains de ces éléments zaïrois. Etant donné cette malheureuse expérience vécue au Nord-Kivu, faudrait-il lancer les autobus sur la route au Sud-Kivu sans assurance qu'ils ne seront pas ravis ? Nous croyons qu'il faut prendre ce risque parce que nous avons le devoir de faciliter le déplacement de notre population d'un camp à un autre afin qu'il y ait des échanges d'information et le maintien des liens sociaux entre membres de notre communauté en exil au Zaïre (Nord et sud-Kivu).

Il sied néanmoins de relever que la Commission du Patrimoine Nord-Kivu a focalisé ses efforts sur l'exploitation des autobus, la concentration de ce charroi au camp de BURENGO ainsi que le lancement des services de l'ONATRACOM en exil à Goma. La récupération des véhicules ayant appartenu à l'Etat et aux sociétés étatiques et parastatales pose un problème sérieux d'autant plus que les responsables qui les ont amenés les auraient déjà vendus, soit ils les auraient immatriculés à leur nom soit ils les auraient déplacés hors de Goma-Bukavu à destination de leur résidence préférée.

Il ne faudrait pas perdre de vue que la grande partie du patrimoine est entrée au Zaïre par la frontière de GISENYI-GOMA, la Corniche, de même que certains biens marchands tels que le Café marchand (café usiné), la columbentalite, les divers matériels de bureau, etc.

a) Le café marchand :

D'aucuns ignorent pas que les mois d'Avril, Mai et Juin, correspondaient à ce que nous appelions au Rwanda la Campagne Café c'est-à-dire la période au cours de laquelle les caféiculteurs récoltent et vendent le café.

Pour le ramassage du café dans les différents centres de négoce, les banques commerciales regroupées dans un consortium de financement octroyaient des crédits aux différents commerçants ramasseurs de café sur autorisation du Préfet "LICENCE DE COMMERCE DU CAFE".

Ces banques commerciales se refinançaient elles-mêmes auprès de la Banque Nationale du Rwanda au taux d'intérêt inférieur au taux d'intérêt primaire c'est-à-dire celui auquel les banques commerciales ont distribué le crédit. En définitive, c'est l'Etat qui finançait la campagne café via la Banque Nationale du Rwanda.

Le déroulement de la campagne café se faisait sous les auspices du Ministère des Finances par l'intermédiaire d'un fonds d'égalisation du café logé à la Banque Nationale du Rwanda. C'est-à-dire qu'à Gisenyi, c'est le Ministre des Finances qui devait piloter les opérations de vente du café en collaboration avec le gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda.

Ce fut le contraire car à la place du Ministre des Finances, le Ministre de l'Agriculture a pris les contacts nécessaires pour lancer l'opération, ce en collaboration avec la Banque Nationale du Rwanda représentée à ce moment-là par le Contrôleur Général. Le train étant en marche, le Ministre des Travaux Publics et de l'Energie a remplacé d'une façon pour le moins floue le Ministre de l'Agriculture quand il s'est agi de vendre le café sur le marché de Goma.

Le premier produit de vente du café a été réalisé et encaissé à la Banque Nationale du Rwanda puis utilisé dans le financement des missions à l'étranger, ainsi que l'achat du carburant pour hélicoptères qui étaient à MUKAMIRA. Le prix de vente était de DEUX DOLLARS AMERICAINS (2 \$ USA) le kilogramme de café marchand.

Rappelons que vers le 15 juin 1994, toutes les devises étaient épuisées de la Banque. L'information a été portée à la connaissance de la Présidence de la République par le canal de Monsieur MBANGURA Daniel, alors Directeur de Cabinet et Monsieur NIRAGIRE Jean, Conseiller à la Planification et Mme MUKAMANZI Monique, Conseiller aux Affaires Economiques à la Présidence de la République.

Par la suite le produit de vente du café réalisée à Goma par le Ministre des Travaux Publics et de l'Energie, RAPIKI NSENGIYUMVA Hyacinthe n'est jamais rentré dans les caisses de la Banque Nationale du Rwanda. Le montant à sa charge s'évaluerait à CENT CINQUANTE ET UN MILLE DOLLARS AMERICAINS (151 000 \$ USA) tandis que le café marchand évacué de RWANDEX-GISENYI et vendu à Goma par MBARUSHIMANA Eugène aurait une valeur de SIX CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (600 000 \$ USA).

Toutes ces personnes qui ont vendu les biens publics n'ont rien remis au Gouvernement jusqu'au moment où nous produisons la présente note.

b) La columbo-tentalite :

Au moment fort de la guerre, le pays avait énormément besoin de beaucoup de liquidités en devises pour pouvoir s'approvisionner en armes et munitions parce que le Conseil de Sécurité des Nations Unies venait de décréter un embargo militaire à l'encontre de la partie gouvernementale (Rwanda). L'exportation de ces minerais dans les voies normales se heurtait au problème d'étiquetage car les éléments du FPR pouvaient détourner facilement le produit exporté ou le produit de vente à leur profit. Nonobstant le contrat intéressant que le Directeur de la REDEMI venait de négocier en Allemagne, il a fallu céder de minerais avec presque 90 % de décote sur le marché local, ou régional. L'opération a été confiée au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif, Monsieur NZABONIMANA Callixte qui a vendu ces précieuses pierres à QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE DOLLARS AMERICAINS (470 000 \$ USA). Cette somme n'a jamais été remise au Gouvernement quand bien même la vente a eu lieu après la traversée de nos frontières. Toutefois, ce ministre reconnaît lui-même avoir remis au chef du gouvernement en exil un montant de cinquante mille dollars américains (50 000 \$ USA) à titre d'acompte sur le produit de vente de ces minerais.

c) Les Véhicules de l'Etat :

La recherche de renseignements à ce sujet se poursuit mais il n'est pas inutile de souligner que tous les véhicules appartenant aux services du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie qui ont traversé à Goma ont été vendus par Monsieur NSENGIYUMVA RAPIKI Hyacinthe et son équipe composée de : AFURIKA Alexis, HABYALIMANA Jean-Baptiste qui étaient des employés de ce Ministère.

L'autre fait marquant est que tous les ex-responsables sont venus avec des véhicules et deux mois après leur arrivée au Zaïre, ils ne sont pas à même de montrer les véhicules évacués dupays.

Il s'agit principalement de :

Ministres, Directeurs de Cabinet des Ministères, les Bourgmestres, les Préfets, les Sous-Préfets, les Directeurs des Sociétés Etatiques et parastatales, les Chefs des Projets de développement, les Directeurs des Offices nationaux... Certains véhicules ont été ravés par les militaires zaïrois et d'autres vendus par les rwandais eux-mêmes. L'évacuation de ces biens du pays a empêché l'ennemi d'en jouir, certes, mais il aurait fallu les garder jalousement pour pouvoir s'en servir dans les moments difficiles comme c'est le cas aujourd'hui.

D'autres biens vendus, seraient constitués essentiellement de matériel de bureau, machines à écrire, ordinateurs et accessoires, cachets et même une partie de l'encaisse de l'Etat (fonds publics gérés par les comptables publics).

Le Patrimoine de l'Etat affecté à l'armée a été rassemblé quant à lui au camp de BURENGO au Lac Vert, sa gestion revient à ce Corps et plus précisément à l'entité administrative militaire sous la supervision du G4. Même si le gros des véhicules a été évacué par les militaires, il reste que l'armée n'a pas pu sauvegarder tous ces véhicules comme la déontologie de la gestion de la chose publique le prévoit. Toutefois les yeux de la population resteraient braqués à l'armée et l'on espère qu'elle va continuer à sauvegarder ce patrimoine.

La Commission Patrimoine Sud-Kivu.

La Commission Patrimoine au Sud-Kivu a été mise en place vers mi-Février 1995 à Bukavu. Cette commission a eu mission :

- Le recouvrement des véhicules et autres biens vendus par ceux qui les détenaient. Il s'agit aussi de recouvrer dans la mesure du possible le produit de vente.
- Identifier et récupérer les véhicules de l'Etat ou des émanations de l'Etat où ils sont loués.
- Identifier les véhicules disponibles.
- Pour ceux qui circulent au profit des détenteurs, les retirer et les mettre à la disposition du Gouvernement en exil.

Cette commission s'efforce de vendre quelques véhicules qu'elle récupère et le produit de vente est utilisé dans les actions du Gouvernement et surtout après avoir restitué au détenteur les frais qu'il aurait engagé pour le gardiennage du bien en question.

La Commission Patrimoine Sud-Kivu a adopté une méthodologie différente de celle utilisée au Nord-Kivu en commençant par constituer des dossiers des gens qui auraient vendu ou auraient encore les véhicules de l'Etat (Voir annexe).

Jusqu'à présent, la Commission du Patrimoine Sud-Kivu a récupéré et vendu 5 véhicules dont deux qui étaient gérés par le Premier Ministre (détails en annexe).

La Commission Patrimoine rencontre beaucoup d'obstacles qui sont surtout d'ordre politique visant à décourager les membres et par ricochet toute l'action du Gouvernement surtout après la naissance du Rassemblement pour le Retour et la Démocratie au Rwanda (RDR).

Il convient de mentionner aussi la campagne d'intimidation ou le colportage des propos de nature à bloquer le travail de la commission. Ce climat serait entretenu par ceux qui ont vendu les biens publics ou ceux qui les ont encore mais qui ne veulent pas les remettre à la commission qui elle, travaille pour le gouvernement en exil. Même ceux qui veulent réparer leurs frustrations ou régler leurs comptes avec les "politiciens" font tout pour saboter le gouvernement à travers la Commission du Patrimoine Sud-Kivu.

Les Créances du Gouvernement en exil.

Ces créances seraient constituées par les avoirs du Gouvernement en exil à savoir :

- Avoir en banque ≈ 300 000 \$ USA.
- CREANCES SUR LES TIERS :
- * MBARUSHIMANA Eugène : 600 000 \$ USA (café usiné)
- * NZABONIMANA Callixte : 470 000 \$ USA (columbo-tentalite)
- * NSENGIYUMVA Rafiki Hyacinthe : 151 000 \$ USA (café usiné)
600 000 \$ USA (Matériel Minitrape vendu)
- * NSABUMUKUNZI Straton : Environ 100 000 \$ USA (informations en cours : biens d'une baleur non encore connue, le responsable en charge du Patrimoine n'est pas encore parvenu à avoir une information sûre et précise sur les biens dont le ministre NSABUMUKUNZI Straton est accusé).
- * NDINDABAHIZI Emmanuel : 84 000 \$ USA (Café il devrait s'expliquer).
- * BIZIMANA Augustin : 600 000 \$ USA (il devrait s'expliquer)
- * Fournisseur OMI : 1 000 000 \$ (Voir Cyrien)
- * Fournisseur RSA : 900 000 \$ USA.

Pour ces deux derniers débiteurs, il s'agit des dossiers d'approvisionnement en armes et munitions qui ont été initiés quand nous étions encore au pays. Malheureusement, il n'existe aucun document confectionné sur le fameux dossier d'approvisionnement des munitions qui puisse nous permettre de poursuivre cette affaire. Il revient au Gouvernement de concevoir une stratégie de recouvrement de toutes ces créances qui ne sont pas négligeables. Notamment en demandant officiellement à ses émissaires de lui rendre compte par écrit.

DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT EN EXIL.

Pour son fonctionnement, le gouvernement en exil avait élaboré un budget de fonctionnement trimestriel prévoyant des dépenses s'élevant à 693 493 \$ USA tandis que les recettes s'élèvent à 1 004 000 \$ USA.

De toutes ces prévisions des dépenses et des recettes, le gouvernement en exil n'en a réalisées que très peu. En effet, pour démarrer les activités l'équipe sortante n'a remis aucun fonds à l'actuelle en fonction. Il a fallu recourir aux avances des particuliers au gouvernement en exil et à la Banque Nationale du Rwanda en exil pour trouver quelques disponibilités afin de lancer les activités du gouvernement. La Banque Nationale du Rwanda a mis à la dis-

[Signature]

K0057438

position du gouvernement en exil un montant de 135 000 \$ USA en deux tranches. La première tranche de 50 000 \$ a été retirée le 8/12/94. La seconde tranche de 83 610 \$ a été retirée le 21/3/95. Le solde d'environ 2 000 \$ restant au compte bancaire à Nairobi.

Pour les recettes prévues, le gouvernement a rencontré d'énormes difficultés de les réaliser. Car les débiteurs n'ont pas voulu lui remettre ce qu'il leur demandait à savoir le patrimoine public dont ils se sont rendus propriétaires.

Pour surmonter ces obstacles, les particuliers ont avancé des fonds au gouvernement en exil pour faire face aux différentes demandes de fonds, qui ont été adressées au gestionnaire du Patrimoine. C'est dans cette gymnastique de gérer le patrimoine quasi-inexistant que l'état des dépenses et recettes arrêtés au 31/8/95 montre que les dépenses et recettes réalisées s'élèvent respectivement à 178 225 \$ et à 178 225 \$.

Ventilation des dépenses et des recettes.

Les dépenses par département en dollars américains :

- Présidence de la République		17 289
- Primature		33 050
dont mission GASAMUNYIGA	9 500	
Mission Premier Ministre	5 250	
- Ministère de la Défense		40 100
- Ministère des Affaires Sociales et des Réfugiés		9 506
- Ministère de la Mobilisation et de la Jeunesse		11 099
dont mission à KIN	4 000	
- Ministère de l'Information		8 380
- Ministère du Patrimoine		19 551
dont -affrètement avion NBI-BKV	3 610	
2-missions à NBI	7 000	
- Ministère des Affaires Etrangères		2 000
- Ministère de la Justice		13 205
Autres dépenses		
Débiteurs divers		5 000
Commission Patrimoine		880
Frais de Représentation		4 565
Banque Nationale		1 600
Créditeurs divers		12 000

TOTAL

178 225

Recettes

Banque Nationale		133 610
Emprunts		16 345
Défense civile Cynagugu		3 500
Présidence de la République		1 000
Commission Patrimoine		19 770
Vente PP		4 000

TOTAL

178 225

Le compte frais de Représentation a été créé pour enregistrer toutes les dépenses encourues au profit des agents de sécurité zaïrois qui rançonnaient le ministre du Patrimoine en sa qualité de gestionnaire du peu qui existe ou soit ces agents rançonnaient les autres ministres qui *étaient* avec lui.

Il convient de faire un constat malheureux en matière de réalisation des recettes qui avaient été prévues pour financer les actions du gouvernement programmées au 1/11/1997. En effet, tous ceux qui étaient supposés devoir des fonds au gouvernement n'ont pas versé ce qui leur était réclamé. Les uns ont préféré aller le plus loin possible.

Un autre fait qu'il ne faudrait pas perdre de vue, le recouvrement ou la récupération du patrimoine a été suivi par le Ministère du Patrimoine et Equipement et la Commission Patrimoine, les autres commissions préférant ne pas s'immiscer dans ce dossier délicat aux yeux des observateurs.

Le gouvernement rwandais en exil devra poursuivre le compte débiteurs divers pour récupérer les 5 000 \$ ou alors décidera de solder ce compte par le débit du Ministère de la Défense.

Il devra aussi désintéresser les créanciers qui lui ont avancé les 4 345 \$ dans les meilleurs délais.

III. PERSPECTIVES D'AVENIR.

Du égard à ce qui précède, l'avenir s'annonce mal voire très mal car l'on n'entrevoit pas où on va tirer les moyens financiers qui vont permettre au Gouvernement en exil de poursuivre sa lutte pour la libération totale du pays. Nous venons de voir comment le peu de moyens dont on disposait a été subtilisé par des compatriotes et qu'on a très peu de chances de récupérer ce qui a disparu. Il conviendrait dès maintenant qu'on entreprenne une campagne de sensibilisation interne et externe pour trouver les moyens sinon c'est l'asphyxie totale.

Ainsi, il y a lieu de sensibiliser nos compatriotes où qu'ils soient à contribuer à l'effort de libération de notre Pays, avec les cotisations selon les possibilités de chaque citoyen. Cette campagne serait menée par les Ministères de l'Information, de la Mobilisation et de la Jeunesse ainsi que celui des Affaires Sociales et des Réfugiés. La collecte revenant aux structures qui seront créées à cette fin mais pilotées par le Ministère du Patrimoine et de l'Equipement. Les fonds ainsi reçus serviraient à financer les actions du Gouvernement jugées prioritaires par lui, ou alors on pourrait voir dans quelle mesure on peut investir dans les spéculations comme : le commerce de carburant, le commerce des matières premières; cassitérite, or, diamant, a safir et même le bois; dans les services : le transport des personnes et des biens, le tourisme et l'hôtellerie, etc.

Il est plus qu'urgent de solliciter des aides à l'extérieur auprès des Pays qui nous écoutent encore, des O.N.G. qui soutiennent les mouvements de libération, de créer de nouvelles relations diplomatiques susceptibles de nous soutenir dans nos efforts de libération du Pays.

L'avenir s'annonce mal, notre population s'appauvrit davantage suite à l'épuisement de l'épargne qu'elle a pu évacuer du Pays. Il se pose dès lors le problème de survie par tous les moyens honnêtes et malhonnêtes. Sera-t-on à même de maintenir et développer le petit commerce qui se fait dans les camps de réfugiés tant que les gens ne font que consommer sans produire (investissement) ?

CONCLUSION.

La population et le gouvernement Rwandais en exil devraient être réalistes et affronter la situation du moment avec courage. Que tout le monde se sente concerné et que personne ne s'esquive pour conjuguer les efforts afin de préparer le retour au Pays.

La situation que nous vivons nous appelle à prendre nos responsabilités devant le problème de manque cruel de moyens financiers.

Il est donc impérieux d'envisager la façon dont la campagne de sensibilisation serait menée surtout pour éviter de disperser les forces dont nous avons besoin pour faire aboutir l'action de libération du Pays.

La situation est d'autant préoccupante que si rien n'est fait dans ce sens dans les meilleurs délais on risque d'arriver à un niveau de désintégration de la société où l'on ne pourra plus rien sauver.

Le Ministère du Patrimoine et de l'Équipement se trouve dans une position inconfortable dans la mesure où toutes les forces politiques en présence exercent sur lui une pression. Il est souhaitable que les forces politiques en présence (Gouvernement-F.A.R. - R.D.R.) parviennent à un compromis dans l'intérêt supérieur de la Nation qu'il faut à tout prix sauver. Le problème est tellement sérieux que le "Patrimoine" lui-même inexistant est devenu le cheval de bataille des F.A.R. et du Gouvernement en exil.

Ce dossier a des répercussions politiques dans la mesure où les gens en cause se recrutent dans la classe des politiciens et des hommes forts Rwandais et des responsables zaïrois, il faudra donc ménager la chèvre et le chou. Au Gouvernement de prendre ses responsabilités.

Fait à Bukavu le 10 octobre 1995

HABAMENSHI Innocent

Ministre du Patrimoine et de l'Équipement

Ceux qui ont vendu les véhicules de l'Etat

<u>Nom et prénom</u>	<u>Véhicules vendus</u>
1. Adjudant MUNYEMANA Gaspard	Suzuki Samouraï
2. Lt NDANGAMIRA Augustin	Camionnette TOYOTA
3. Lt MUSILIKARE Phocas	Camionnette MITSUBISHI
4. UWITONZE Gaspard	Voiture PAJERO
5. Capitaine GD SEBIGURI	Camionnette TOYOTA
6. V/Recteur RWAGASANA Anatole	Minibus Hiace
7. BAJYAMA	2 véhicules : peugeot 305 et Toyota Hilux
8. SELEMANI	Bus NISSAN
9. Lt RWANYONGA	Camionnette TOYOTA
10. 1er sergent MUHIRE	Toyota Hiace
11. Cpt RUTAYISIRE Gaspard	Camion Benz 15.13
12. Soldat MINANI	PAJERO
13. RUKARA	Camion-benne NISSAN
14. Lt SENYONI	Voiture HYUNDAI
15. MWANAFUNZI Anth. (BRG MASANGO)	Camionnette TOYOTA
16. NDAHIMANA Grégoire (Brg KIVUMU)	Camionnette TOYOTA Hilux
17. MBARUBUKEYE David	NISSAN Camion
18. RWAGASORE Directeur NYANZA	TOYOTA(Hilux) Stout
19. BIZUMUREMYI Joseph	TOYOTA
20. Cpt MUNYANEZA Damien	TOYOTA Tout-terrain
21. Dr Eulade de KIBUYE	TOYOTA HIACE
22. NDAYISENGA Sylvestre	TOYOTA Hiace
23. NSENGIYUMVA Casimir	SUZUKI
24. NDAHIMANA Narcisse	DAIHATSU
25. MUSEMA UWIMANA Alfred	PAJERO, DAIHATSU et un Tracteur
26. BAYINGANA Aloys et NDAHIMANA Ernest	DAIHATSU
27. NYARUGWIZA Joseph et MASHYAKA Ignace	DAIHATSU et SUZUKI
28. Joseph chauffeur usine GISOVU	DAIHATSU
29. KARORERO Marcel	DAIHATSU
30. BENIMANA Raphaël	Camion-benne et TOYOTA Hilux
31. Major KANYAMIBWA	PAJERO, SUZUKI VITARA
32. Lt MANIRAHO	SUZUKI
33. Lt HAGUMA	TOYOTA
34. Sous-Lt MUNANA	PAJERO, MAZDA, NISSAN PATROL
35. MUKASIKUBWABO Vénantie	Camionnette MAZDA
36. GAKWAYA Jean Doyen fac; - de Droit	TOYOTA COROLLA
37. Dr KAREMERA Alphonse	SUZUKI
38. Cpt NIYONGANA	Peugeot voiture
39. Cpt ABI ^{MA} ANA	Peugeot voiture
40. Cpt KAREMERA	Véhicule de l'EM/AR
41. Cpt NSENGIYUMVA BOKASA	Plusieurs véhicules
42. Lt MANISHIMWE	Camionnette
43. NIYITEGEKA Bliezer	TOYOTA Stout
44. 1er Sergent GIRUKWAYO	TOYOTA Hiace
45. Dr RWAMUCYO Eugène	TOYOTA Stout -centre Santé GISAGARA
46. NTAWUKULIRYAYO	

46. NTAWUKULIRYAYO	TOYOTA Hiace
47. NTEGEYINTWALI	Camionnette TOYOTA Hilux (KARABA)
	Ambulance-CYANIKA
48. Major NDAZIBONEYE Charles	3 véhicules
49. Major MUTABERA	5 véhicules
50. Major NTIBUHURA	4 véhicules
51. Lt RAMBAGIRA	3 véhicules
52. Lt col. NZABANITA	3 véhicules
53. Capt NSENGIMANA	1 véhicule
54. Adjudant NIKORUTUYE	2 véhicules
55. Michel	1 véhicule
56. Lt UWIMANA	1 véhicule
57. Adj. NDIKUBWIMANA	1 véhicule
58. Cpt BALIHUTA	1 véhicule
59. Cpt SEMASHINGE	1 véhicule
60. Cpt MUGIRANEZA	1 véhicule
61. Cpt NABATUYE O	1 véhicule
62. S/L SEYOBOKA	1 véhicule
63. AC GASUTAMO	1 véhicule
64. Cpt HABIMANA Faustin	2 véhicules
65. Major NZUWONEMEYE	3 véhicules
66. Major IYAMUREMYE	23 véhicules
67. AC HABUMUGISHA	1 véhicule
68. MOC MAYENZI	1 véhicule
69. Col BARANSALITSE	2 véhicules
70. Lt Col SETAKO	5 véhicules
71. Cpt NTAMBARA	1 véhicule
72. MOC NKIRANUYE	1 véhicule
73. MOC NDEPANDANSE	1 véhicule
74. Major MAGARE	1 véhicule
75. Cpt RWAGASORE	1 véhicule
76. Major RUGAMBAGE	1 véhicule
77. Chef génie de combat	4 véhicules
78. Cmdt bataillon LAM	2 véhicules
79. Cmdt Bataillon PARA	4 véhicules
80. Cmdt MAINTENANCE	2 véhicules
81. Major HABIMANA	2 véhicules
82. Lt col MUDACUMURA	2 véhicules
83. NZABAGERAGEZA Charles	2 véhicules
84. Cpt HATEGEKIMANA Gaspard	1 véhicule
85. NIZEYIMANA Emmanuel	2 véhicules
86. UWILINGIYIMANA Juvénal	1 véhicule
87. HAKIZAMUNGU Ignace	1 + plusieurs autres
88. NDINDABAHIZI Emmanuel	1 véhicule
89. NSENGIYUMVA RAFIKI Hyacinthe	3 véhicules
90. HAGUMAGUTUMA	1 véhicule
91. Major BIGANIRO	3 véhicules
92. Major MUNYAWERA	1 véhicule
93. HAGUMINEZA Vincent	1 véhicule
94. BAKIYE Jean-Berchmans	1 véhicule
95. CEKULIRO Léonidas	1 véhicule
96. GAKULIRO ET MAJOR Havugiyare- mye Michel	1 véhicule
97. Major MPATSWENUMUGABO Michek	2 véhicules
98. Adjudant NGWIJE	1 véhicule
99. KAYIYAHU Fidèle et RWANKUBITO Prudence	10 véhicules
100. GASAGARA Elie	1 véhicule
101. HATEGEKIMANA Samuel	2 véhicules
102. NSABIMANA Callixte	10 véhicules

Liste des véhicules récupérés et vendus jusqu'au 31/08/1995
 - 1 Toyota Land Cruiser)
 - 1 Mini camion NISSAN) gérés par les services du Premier Ministre
 - 3 carcasses des véhicules UNR

- 2 véhicules de RWANDATEL: Liteace, Renault 19 (affecté au Ministre de la Mobilisation et de la Jeunesse)
 - 1 véhicule de la commune de BULINGA
 - 1 véhicule de la commune de TAMBWE
 - 1 véhicule du Procureur de la République à RUHENGURI

Les détails seront fournis par la Commission du Patrimoine SUD KIVU. Nous tenons à préciser que, contrairement à ce que certains collaborateurs du Gouvernement colportent, la Commission n'a récupéré jusqu'aujourd'hui que sept véhicules et en a vendu six.

Liste des gens contactés pour remettre au Gouvernement en exil ce qu'ils ont évacué du pays

1. KAYIJAHU Fidèle, D.G. STIR
2. MUCUMANKIKO Silas, D.G. TABARWANDA
3. DUSABE Martin, Directeur Technique SORWAL
4. NTEZIRYAYO Siméon, D.G. SONARWA
5. NTAHOBARI Maurice, Recteur UNR
6. NTEZIRYAYO Alphonse, Préfet de BUTARE
7. BAGAMBIKI Emmanuel, Préfet de CYANGUGU
8. KARERA François, Préfet de KIGALI RURAL
9. RENZAHU Tharcisse, Préfet de la Ville de KIGALI
10. KAYISHEMA Clément, Préfet de KIBUYE.

De tous ces responsables, il n'y a que le Directeur Général de la SONARWA, Mr NTEZIRYAYO Siméon, qui ait pu montrer de bonnes dispositions à écouter la voix du Gouvernement en exil. Toutefois, la conjoncture vécue par notre communauté vers la fin du mois d'août 1995 ne lui a pas permis de réaliser la promesse qu'il avait faite jusqu'à date.

Les dettes du Gouvernement en exil qu'il faudra régler:

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - Mme SINDIKUBABO Verdiana | 6 000 \$USA |
| - Mr KITAMBARA | 4 345 \$USA |
| - Mme CIBARONZA Immaculée | 2 500 \$USA. |

